



*Sologne des Rivières*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 JUIN 2016**  
-----

Le vingt-trois juin mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à l'accueil de loisirs, rue du Presbytère, à Pierrefitte sur Sauldre (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Etaient présents :**

Nombre de membres  
en exercice : 27

Nombre de membres  
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT :**

Madame Isabelle GASELIN et Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

**MARCILLY-EN-GAULT :**

Madame Agnès THIBAUT déléguée titulaire,

**ORÇAY :**

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

**PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :**

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

**SALBRIS :**

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Françoise

RANCIEN, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Stéphanie DARDEAU,

Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur

Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

**SELLES-SAINT-DENIS :**

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON et Madame Corinne

PENICAUD délégués titulaires,

**SOUESMES :**

Monsieur Jean-Michel DEZELU et Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

**THEILLAY :**

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires

**Absents excusés et Pouvoirs :**

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Françoise RANCIEN

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur René POUJADE

Madame Mauricette ROQUE – Pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Madame Marie-Lise CARATY – Sans pouvoir

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Gérard CHOPIN

**OBJET :** -----

**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE ETUDE EN VUE DE PERMETTRE UNE AVANCE DE  
TRESORERIE POUR LES ENTREPRISES SINISTREES**

Monsieur le Président rappelle l'épisode d'inondations survenu sur le territoire début juin 2016 et les dégâts causés pour les particuliers mais aussi les entreprises.

Au regard de sa compétence économique, il souhaite que la communauté de communes Sologne des Rivières puisse étudier les possibilités d'aider les entreprises ayant subi une perte d'activité supérieure ou égale à 30 jours via une avance de trésorerie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**D'ETUDIER** l'opportunité de la mise en place d'une avance de trésorerie pour les entreprises du territoire communautaire sinistrées par les inondations survenues début juin 2016 ayant eu pour conséquence une perte d'activité supérieure ou égale à 30 jours.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

